



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 juillet 2014

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

Absents excusés : Jean-Marie GIROD (pouvoir donné à Nelly GIROD), Jean-Yves QUETY

Secrétaire de séance : Lydie CHANEZ

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

La séance est ouverte à 20h05.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. Forêts et bois

Vente de bois résineux de Levier le 24 juin

Ces 2 parcelles ont été achetées par la scierie Chauvin.

- **Parcelle 10** : 804 m³, sur pied à l'unité de produit à 68,77 €/m³.
- **Parcelle 14** : 584 m³, sur pied à l'unité de produit à 70,55 €/m³.

Affouage 2014

Il y a 96 inscrits pour l'affouage cette année. Le marquage aura lieu cet été pour un tirage au sort prochainement.

Il est rappelé les règles de l'affouage :

- Un rôle sera établi et arrêté à la date du 1^{er} janvier de chaque année.
- Le mode de délivrance peut se faire par feux, par habitants, par associations.
- Les dates d'inscriptions devront être scrupuleusement respectées.

Bois non soumis

En plus du marquage des chablis à la Seigne des Barbouillons, des chablis seront marqués dans les communaux de Froidefontaine et proposés à la scierie Chauvin.

Vente de feuillus

Une vente organisée par l'ONF est prévue à Ornans le 3 juillet avec 1000 m³ de hêtres dans les parcelles 87, 88 et 89.

Protection Tétrás

Une réunion a eu lieu le 7 juillet à l'initiative de la Commune, avec l'ONF, et l'association Tétrás Jura pour réétudier le périmètre de la clause unique. Un comptage des individus va être établi prochainement et le périmètre pourrait évoluer.

2. Environnement, cadre de vie et tourisme : commission du 19 juin

Fleurissement et illuminations de Noël

Concernant les illuminations, une commande a été faite auprès de Décolum, pour 1 428 € HT avec l'achat de :

- 2 candélabres à Froidefontaine
- 1 candélabre à Essavilly.
- 6 guirlandes solaires à Petit Villard.

Sur le bourg de Mignovillard, le changement des ampoules cassées sur le sapin central a été prévu.

Concernant le fleurissement, 1 579 plants ont été achetés pour 2 917 €. Des changements et des propositions sont à l'étude pour l'année prochaine.

Actions pour l'efficacité énergétique

Le coût du service « éclairage public » s'élève à 10 000 € environ. Des suggestions sont faites par la commission pour réduire la consommation :

- Coupure nocturne de 1 h à 5 h.
- Remplacement des ampoules par des leds.
- Un diagnostic énergétique peut être établi par le SIDEC avec des aides de l'ADEME.

Le coût concernant le chauffage des bâtiments communaux s'élève à plus de 30 000 € pour le fioul. Des propositions sont faites par la commission :

- Isoler les canalisations de chauffage
- Réaliser un diagnostic de performance énergétique des principaux bâtiments communaux suivant un cahier des charges établi par l'AJENA lors du mandat précédent, afin d'avoir des préconisations chiffrées de travaux.
- Projet à plus long terme, avec la création d'une chaufferie bois énergie.

Chalet de la Bourre

Lors de la commission, des points ont été évoqués concernant l'aménagement du Chalet de la Bourre, propriété de la Commune :

- Pose de panneaux solaires sur pied vers les toilettes sèches.
- Achat d'une citerne supplémentaire en cofinancement avec l'ATD.
- Etude pour l'installation du système d'assainissement autonome en collaboration avec le SPANC.
- Etude pour l'installation d'une réserve incendie.

Pots d'accueil touristique

Les pots d'accueil touristique auront lieu :

- Dimanche 13 juillet à 11h, dans la cour de l'école
- Lundi 28 juillet à 18h30, à la salle des fêtes
- Dimanche 10 août à 11h, à la salle des fêtes
- Dimanche 24 août à 11h, à la salle des fêtes

3. Enfance et petite enfance : commission du 3 juillet

Rythmes scolaires et organisation du périscolaire

Les nouveaux horaires de l'école sont suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h50 à 16h05
- Mercredi de 9h à 12h

Le périscolaire prendra en charge les enfants qui le souhaitent sur un temps supplémentaire, entre 16h05 et 17h ainsi que le mercredi matin de 7h30 à 9h, en plus des temps d'accueil habituels. L'accueil sera plafonné à 30 enfants dans un premier temps, en fonction des retours insuffisants du questionnaire permettant d'évaluer les besoins des familles (mois de 50 % de retours).

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu le 30 juin avec les maires de Communailles-en-Montagne et Bief-du-Fourg pour revoir la répartition des participations communales au fonctionnement du périscolaire. Une répartition a été proposée et devra être approuvée par chaque Conseil municipal pour la mise en place d'une convention quadripartite.

Projets pour les jeunes et les enfants

Il est envisagé de demander à la Communauté de communes la sortie de l'intérêt communautaires des terrains de tennis et de football synthétiques afin de les entretenir et de poursuivre les aménagements à destination des jeunes. La commission proposera des aménagements tels que des tables de pique-nique et un terrain de boules. Les adolescents de la commune seront consultés.

Concernant les enfants, des structures sont envisagées vers la cour arrière de l'école avec une accessibilité à tous les enfants du village et aux familles. Des projets seront étudiés dans le cadre des réaménagements à venir au niveau du centre du village.

Achat de cartes avantage jeunes

Des cartes « Avantages Jeunes » Doubs ou Jura seront proposés aux enfants de la 6^{ème} à l'âge de 18 ans inclus, habitant la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition de la commission et donne tout à M. le Maire pour établir les démarches nécessaires.

4. Ecole : Conseil d'école du 17 juin

Les différents points évoqués sont les suivants :

- Bilan des activités de l'année.
- Coopérative scolaire.
- Effectif 2014/2015 : 120 élèves. Compte tenu de la répartition par niveau, il sera difficile de recevoir les enfants de 2 ans.
- Changement dans l'équipe pédagogique : départ de Mme Thiriot. Mme Alpy reprend son poste et Mme Bourgeois sera la nouvelle directrice.
- Nouveaux rythmes scolaires.
- Petits travaux d'aménagement.

M. le Maire rappelle qu'une réunion pour la résolution des réserves du chantier et des dysfonctionnements constatés dans l'extension de l'école est programmée pour le 9 juillet.

5. Affaires sociales et personnes âgées : commission du 3 juillet

Fonctionnement du CCAS

Le Président de droit est le Maire, et Mme QUATREPOINT a été élue Vice-Présidente du CCAS.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € du budget communal au budget CCAS. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition qui sera financée sur les dépenses imprévues.

Projet d'établissement pour personnes âgées non dépendantes

L'historique du projet est exposé et la priorité est à la réalisation de l'étude. Si elle n'est pas commencée cette année par la CCPN, elle sera engagée par la Commune dès l'année prochaine. La Commune sera vraisemblablement co-maître d'ouvrage de cette étude sur le vieillissement, souhaitant qu'un volet spécifique concerne un projet d'établissement à Mignovillard.

6. Urbanisme, voirie et assainissement

Lotissement des Droséras et enfouissement de ligne téléphonique

Les travaux débuteront le 15 juillet 2014. M. le Maire présente les devis concernant l'enfouissement de la ligne téléphonique située rue de Frasne, le long du lotissement. La proposition de l'entreprise SOBECA est de 4 500 € TTC, auxquels s'ajoutent des frais annexes d'Orange d'environ 1 000 € pour l'enfouissement simultané de la ligne téléphonique qui alimente la scierie Chauvin. M. le Maire propose de délibérer. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux.

Point sur les travaux de voirie et d'assainissement

La réfection de voirie se termine dans de bonnes conditions. Les poteaux électriques seront déplacés le 24 juillet. Des perturbations sont signalées aux riverains.

Une inauguration de l'ensemble des travaux est programmée le 26 juillet à 11h30 sur la place du 19 mars 1962. Les riverains, le précédent conseil municipal, le conseil général et la population seront invités.

La consultation des entreprises pour le point-à-temps est terminée. 3 offres ont été adressées à la mairie : Eurovia, SN Saulnier et SJE. Il est proposé de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise Eurovia pour 17 925 € HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Les travaux auront lieu durant la première quinzaine du mois de septembre.

Pénalités pour la non réalisation des travaux de branchement au double réseau d'assainissement

Cinq habitations restent concernées et disposent encore d'un délai d'un an environ (la loi impose le raccordement dans les 2 ans). En cas d'absence de raccordement dans le délai imparti, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à les pénalités à :

- Une facturation supplémentaire d'une part fixe pour un branchement (soit actuellement 108 € HT)
- Un forfait supplémentaire de 80 m³, au prix en vigueur de la taxe (soit actuellement 0,86 € HT/m³)

Ces tarifs évolueront donc en fonction des augmentations successives des tarifs d'assainissement et les pénalités seront calculées au prorata du nombre de mois avant le raccordement effectif. Un courrier sera prochainement adressé aux propriétaires concernées.

Courrier de M. et Mme Marcel VINCENT

Par courrier en date du 23 juin, M. et Mme VINCENT ont exprimé leur refus de voir aménager une cour anglaise devant une fenêtre, sur la bande de terrain de 30 cm qui leur appartient le long de leur façade, côté cour de l'école, à l'occasion des travaux sur le chemin piétonnier réalisé par la Commune. Ils demandent le décaissement du chemin de 15 à 20 cm, afin que les eaux de ruissellement n'aillent pas contre leur fenêtre de cave.

M. le Maire informe le conseil municipal des différentes rencontres qui ont eu lieu sur le terrain avec le riverain, en présence notamment d'adjoints, ainsi que des démarches qu'il a dû entreprendre dans l'urgence avant la réunion du conseil municipal, afin de ne pas retarder les travaux du chemin piétonnier. Une copie du courrier des riverains et de la réponse de M. le Maire avaient été adressés à chaque élu avant la réunion.

Au final, M. et Mme Marcel VINCENT ont accepté la proposition de la Commune qui s'engageait à remettre en état les parties qui avaient été dégradées par l'entreprise, à créer un épaulement devant la fenêtre pour empêcher les infiltrations d'eau et à réaliser un enduit bicouche sur la partie haute du chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les actions de M. le Maire dans ce dossier.

7. Patrimoine communal

Chapelle d'Essavilly

Quatre entreprises ont été consultées. Les devis suivants ont été reçus :

- Chagrot Magnin : 7 128 € TTC
- Guillemin : 16 200 € TTC

Le Conseil municipal propose de retenir l'entreprise Chagrot Magnin, la mieux-disante.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur du 30 % du coût HT, soit 1 604 €.

Grillage de l'école

Le responsable informe qu'il a consulté 5 entreprises, une seule a répondu : Entreprise PRAULT Christophe, pour un montant de 4 632 € HT. Il est demandé de revoir le devis pour installer un portail de 4 m.

Attribution du studio n°32 - Immeuble de l'Abondance

M. le Maire propose d'attribuer le studio à l'unique candidat, M. Joffrey HESSE, apprenti au GAEC de la Sauge. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

M. Jérôme SERRETTE n'a pas pris part au vote.

8. Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

Transfert automatique des pouvoirs de police

Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Informations diverses

M. le Maire présentera le projet de nouvelles déchetterie lors d'une réunion ultérieure et informera le conseil municipal des décisions du conseil communautaire.

9. Divers

Règlement intérieur du Conseil municipal

Des points de fonctionnement seront modifiés suite au contrôle de légalité de la Préfecture, s'agissant en particulier des commissions municipales qui ne peuvent légalement pas être composées d'habitants. Des conseils consultatifs équivalents seront créés.

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil municipal de la décision qu'il a prise par délégation, afin de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune pour la vente des parcelles AB 115 et 124 des consorts SERRETTE à M. Florian MONNIER et Mme Célia JEANNEROD.

Une déclaration d'intention d'aliéner est arrivée récemment concernant la vente du bâtiment Précé Jura. M. le Maire a mis ce dossier en attente, les locaux industriels décrits ayant manifestement fait l'objet de transformations et d'un changement partiel de destination. Il sera demandé aux personnes concernées de procéder au dépôt des demandes d'urbanisme qui auraient dû précéder les travaux, sous un délai d'un mois.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle la nécessité pour l'ensemble de la population de respecter le code de l'urbanisme et les formalités prévues par la loi et le plan local d'urbanisme. Une application aussi stricte et juste que possible sera faite, afin de ne pas pénaliser celles et ceux qui réalisent demandes et travaux dans la légalité.

Litige BAINIER

Me REYMOND, avocat de la Commune, informe que l'affaire a été mise en délibéré pour le 30 juillet 2014.

Fête nationale

Le Comité des fêtes de Mignovillard organise le 13 juillet à la salle des sports : écran géant avec finale de la coupe du monde, restauration, défilé, feu d'artifice, bal gratuit.

Spectacle estival

Le spectacle organisé par la Commune aura lieu le samedi 19 juillet à 21h dans la cour de l'école (repli au théâtre de Censeau en cas de pluie). La pièce de théâtre « C'était mieux avant » sera jouée par la Compagnie Les trois sœurs.

Marche

Une marche organisée par la paroisse aura lieu à Mignovillard (départ à la croix de Froidefontaine) le jeudi 17 juillet et le mardi 12 août à 9h et toute la journée. La Commune accepte d'offrir le verre de l'amitié.

Prochaines séances du conseil municipal

Lundis 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 et 17 novembre, 1^{er} décembre.

La séance est levée à 23h45.

Le Conseil Municipal

Le Maire,

Florent SERRETTE